

ACTION URGENTE

SYRIE. LE FRÈRE D'UN MILITANT DÉTENU RISQUE LA TORTURE

Salah al Shogre (ou al Shogri), âgé de 17 ans, a été interpellé le 28 juillet dernier en Syrie et est en détention au secret depuis. Il est le frère d'un militant actuellement incarcéré. On ignore où il se trouve et on craint qu'il subisse des actes de torture et d'autres mauvais traitements.

Salah al Shogre et son père ont été arrêtés le 28 juillet 2012 à un poste de contrôle, près de chez eux à Baniyas, sur la côte. Selon un de leurs proches qui vit à l'étranger, tous deux ont été emmenés dans les locaux de la sécurité politique de cette ville, avant d'être interrogés séparément.

Quand le père de Salah al Shogre a demandé aux forces de sécurité où se trouvait celui-ci, on lui a répondu : « Si vous voulez voir votre fils, allez à Tartous. » Les autorités n'ont pas indiqué la raison de l'arrestation du jeune homme ni le lieu où il est détenu, mais une source non officielle a informé sa famille qu'il se trouvait dans les locaux de la sécurité militaire à Tartous.

Amnesty International ignore pourquoi Salah al Shogre a été appréhendé. Son frère aîné Anas, qui a organisé des manifestations à Baniyas, est en détention au secret depuis mai 2011. Si Salah al Shogre est incarcéré uniquement en raison des activités de son frère, il sera considéré comme un prisonnier d'opinion et Amnesty International réclamera sa libération immédiate et sans condition.

Les normes internationales exigent que les familles des personnes arrêtées soient informées rapidement, et que les détenus puissent consulter les avocats de leur choix et communiquer avec leurs proches pendant toute la durée de leur incarcération.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à relâcher Salah al Shogre immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction prévue par la loi, auquel cas il doit être jugé dans le respect des règles de justice pour les mineurs, qui prévoient que la détention des mineurs ne doit être employée qu'en dernier ressort ;
- faites part de votre inquiétude quant au fait que Salah al Shogre soit détenu au secret depuis le 28 juillet dernier, et exhortez les autorités à lui permettre immédiatement de contacter sa famille et l'avocat de son choix, et de bénéficier des soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- demandez-leur de veiller à ce qu'il soit protégé de la torture et de tout autre mauvais traitement.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 28 SEPTEMBRE 2012 À :

Président de la Syrie

Bashar al-Assad

Presidential Palace, al-Rashid Street

Damascus, Syrie

Fax : +963 11 332 3410 (merci de vous montrer persévérant-e)

Formule d'appel : *Your Excellency, I*

Monsieur le Président,

Ministre de la Défense

His Excellency 'Imad al-Fraj

Ministry of Defence, Omayyad Square

Damascus, Syrie

Fax : +963 11 223 7842

+963 11 666 2460 (merci de vous

montrer persévérant-e)

Formule d'appel : *Your Excellency, I*

Monsieur le Ministre,

Ministère des Affaires étrangères

Walid al-Mu'allim

Ministry of Foreign Affairs

al-Rashid Street

Damascus, Syrie

Fax : +963 11 214 6253 (merci de vous

montrer persévérant-e)

Formule d'appel : *Your Excellency, I*

Monsieur le Ministre,

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

SYRIE. LE FRÈRE D'UN MILITANT DÉTENU RISQUE LA TORTURE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Anas al Shogre, le frère de Salah al Shogre, est en détention au secret depuis mai 2011 dans un lieu inconnu. Les autorités n'ont pas révélé à sa famille pourquoi il est incarcéré et si des charges pèsent sur lui. Selon des défenseurs syriens des droits humains et les Comités de coordination locale en Syrie, un réseau chargé de planifier des manifestations, cet homme a joué un rôle majeur dans l'organisation de mouvements de protestation chez lui à Baniyas, et a expliqué aux médias ce qui se passait sur place. Anas al Shogre a précédemment fait l'objet de l'AU 209/11 et de ses mises à jour (voir <http://amnesty.org/fr/library/info/MDE24/030/2011/fr>, 5 juillet 2011).

Des milliers d'opposants présumés au gouvernement syrien ont été arrêtés depuis le début des manifestations en février 2012, et bon nombre d'entre eux, voire la plupart, semblent avoir subi des actes de torture et d'autres mauvais traitements. Amnesty International dispose des noms de plus de 470 personnes qui seraient mortes en détention pendant cette période, et a recensé de nombreux cas de torture et d'autres mauvais traitements. Pour en savoir plus, consultez le document « *Je voulais mourir* ». *Témoignages de survivants de la torture en Syrie*, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE24/016/2012/fr>.

Bien que la grande majorité des atteintes aux droits humains constatées par Amnesty International soit imputable aux forces armées syriennes et aux milices shabiha en faveur du gouvernement, des groupes de l'opposition armés se rendent eux aussi coupables de tels agissements. Ils ont notamment torturé et tué des soldats et des shabiha qu'ils avaient capturés, ainsi qu'enlevé et tué des personnes qui soutenaient le gouvernement ou travaillaient avec ses agents, ou étaient soupçonnées de le faire. Amnesty International condamne sans réserve ces pratiques et appelle les chefs de ces groupes à annoncer publiquement que de tels actes sont interdits, et à faire tout leur possible pour veiller à ce que les forces de l'opposition cessent d'en commettre.

L'organisation a recensé des atteintes aux droits humains commises de façon systématique et généralisée, des crimes contre l'humanité et de possibles crimes de guerre (consultez *Deadly Reprisals: Deliberate killings and other abuses by Syria's armed forces*, juin 2012, <https://www.amnesty.org/en/library/info/MDE24/041/2012/en>). Par conséquent, elle demande que la situation en Syrie soit examinée par le procureur de la Cour pénale internationale, qu'un embargo international sur les armes à destination de ce pays soit décrété afin d'empêcher l'approvisionnement des forces gouvernementales, et que les avoirs du président Bachar el Assad et de ses proches collaborateurs soient gelés. Elle appelle aussi les États qui envisagent de fournir des armes à l'opposition à s'assurer qu'ils disposent des mécanismes nécessaires pour garantir que ce matériel ne servira pas à commettre des atteintes aux droits humains ni des crimes de guerre. Amnesty International appelle également à la mise en oeuvre d'une mission internationale de surveillance de la situation des droits humains en Syrie, disposant de ressources suffisantes et capable de recenser, d'investiguer et de signaler publiquement les atteintes aux libertés fondamentales.

Nom : Salah al Shogre
Genre : homme

AU 242/12, MDE 24/072/2012, 17 août 2012

AMNESTY
INTERNATIONAL

